



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

*Négociation des enseignantes et enseignants*

## **La crise sanitaire ne peut justifier un coup de force de la part du gouvernement Legault**

**Montréal, le 28 mars 2020** – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) demande au premier ministre François Legault ainsi qu'au président du Conseil du trésor Christian Dubé de ne pas profiter de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de la COVID-19 pour tenter un coup de force dans le cadre de la phase exploratoire de négociation réunissant des représentantes et représentants de la FAE et du Conseil du trésor. La FAE rappelle que c'est à l'invitation du premier ministre François Legault qu'elle a accepté d'entreprendre, sur une période de quatre semaines, une phase exploratoire. Celle-ci doit permettre d'identifier des solutions concrètes aux difficultés que vivent les enseignantes et enseignants afin de revaloriser leur profession et de reconnaître leur travail auprès des élèves jeunes et adultes. Nous savons toutes et tous que, lorsque la situation se rétablira, ces difficultés continueront d'exister dans les écoles et les centres.

« Le premier ministre François Legault doit assurer au personnel enseignant qu'il entend respecter le rythme nécessaire à la conduite de cette phase exploratoire. », a déclaré le président de la FAE, Sylvain Mallette.

### **Des conditions de travail qui doivent aussi permettre de répondre aux effets de la COVID-19**

La crise sanitaire qui sévit en ce moment mobilise des ressources importantes et témoigne de la solidarité dont est capable l'ensemble de la population québécoise. Depuis la décision prise par le gouvernement du Québec, en s'appuyant sur la recommandation de la Direction de la santé publique, de procéder à la fermeture des écoles et des centres, les enseignantes et enseignants posent de nombreux gestes de solidarité, que ce soit auprès de leurs proches, de leurs voisins ou d'organismes d'entraide. Avec la même détermination, les enseignantes et enseignants de tous les secteurs d'enseignement continueront d'être au rendez-vous et contribueront à l'effort collectif en soutenant les élèves jeunes et adultes qu'ils accueilleront dans leur classe au moment de la réouverture de leur école ou de leur centre. Toutefois, les conditions de travail difficiles ne disparaîtront pas avec la réouverture des établissements scolaires. Au Québec, le réseau des écoles publiques se relève à peine des mesures d'austérité opérées entre 2010 et 2016 par les précédents gouvernements. De plus, la profession enseignante subit frontalement les contrecoups de la pénurie de personnel, du phénomène de désertion professionnelle, des effets de la détresse psychologique ainsi que des conséquences des départs précipités à la retraite. Les profs québécois demeurent les moins bien payés au Canada. La FAE demande donc la réorganisation de l'échelle salariale de manière à rattraper la moyenne canadienne. Cela permettrait en effet d'attirer et de retenir le personnel enseignant dans la profession.

« Les profs, dont la charge de travail est déjà très lourde, seront appelés à soutenir de nombreux élèves qui vivront encore les effets de la crise qui sévit en ce moment alors que les conditions dans lesquelles ils devront le faire ne correspondront pas à la hauteur de cette tâche. Un plan visant à permettre aux élèves de faire une mise à niveau, notamment par de la récupération et des mesures de soutien ciblées, devra être mis en place. », ajoute M. Mallette.

### **La crise sanitaire ne peut priver les profs de leur droit de décider**

Au Québec, les règles en matière de négociation encadrent les pourparlers qui doivent conduire les parties syndicale et patronale à convenir d'une entente à soumettre aux membres, lors d'assemblées générales, au cours desquelles ceux-ci décident de l'accepter ou de la rejeter, le cas échéant. En plus de respecter ces encadrements légaux, la FAE dispose de règles démocratiques internes qui exigent que différentes instances soient appelées à intervenir dans le processus de négociation.

« La négociation est un processus complexe qui exige que les parties négociantes respectent les encadrements existants. En ce sens, le droit à la négociation de bonne foi doit guider les parties. Nous avons aussi la ferme intention de faire respecter les règles fondamentales de démocratie syndicale, en s'assurant que les membres que nous représentons et les instances qui nous gouvernent et qui sont prévues dans nos statuts et nos règlements exercent pleinement leurs droits ainsi que leurs rôles. », indique Sylvain Mallette.

### **Les profs toujours solidaires**

La FAE souhaite aussi réitérer sa solidarité avec l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Québec ainsi qu'avec les élèves, jeunes et adultes, et leurs parents et leur assure son soutien le plus complet. « À la fin de cette crise, nous, enseignantes et enseignants, serons au rendez-vous, enfin de retour en classe, pour faire notre travail avec cœur et professionnalisme, comme nous l'avons toujours fait. », de conclure M. Mallette.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

*Aucune entrevue ne sera accordée.*

- 30 -

**Source** : Fédération autonome de l'enseignement

**Renseignements** : Hélène St-Pierre, conseillère aux communications, au 514-297-3346 ou à [h.st-pierre@lafae.qc.ca](mailto:h.st-pierre@lafae.qc.ca)